



Organisme de  
bassin versant

Zone de gestion intégrée  
des ressources en eau  
L'Assomption

# Addenda au Plan directeur de l'eau

Objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques

2021





## Addenda au Plan directeur de l'eau de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

Dans le cadre de l'intégration au Plan directeur de l'eau (PDE) des objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH), le présent document agit à titre d'addenda à ladite planification stratégique.

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes de bassins versants doivent se doter d'objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques à l'échelle de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) sous leurs responsabilités;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs stratégiques doivent être élaborés en concertation avec les acteurs de l'eau de ladite zone;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs stratégiques de conservation tout comme les mises à jour afférentes devront être intégrés au Plan directeur de l'eau;

**PAR CONSÉQUENT**, la section *L'hydrographie et l'hydrologie* (p. 35 à 114) du Plan directeur de l'eau (PDE) de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) est modifiée par le présent addenda de la façon suivante :

**BONIFIE** la section *Les lacs* (p.59 à 78) du plan directeur de l'eau;

**BONIFIE** la page 79 de la section *Les milieux humides* du plan directeur de l'eau;

**REMPLECE** les pages 80 à 83, 85 et 86 de la section *Les milieux humides* du plan directeur de l'eau;

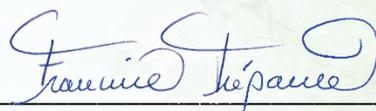
**AJOUTE** à la suite de la section *Les milieux humides* (p.79 à 86) du plan directeur de l'eau la section processus d'élaboration des objectifs stratégiques et présentation des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques du présent addenda.

Nonobstant le contenu du présent addenda, les informations présentées dans le Plan directeur de l'eau (PDE) de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) demeurent valides.

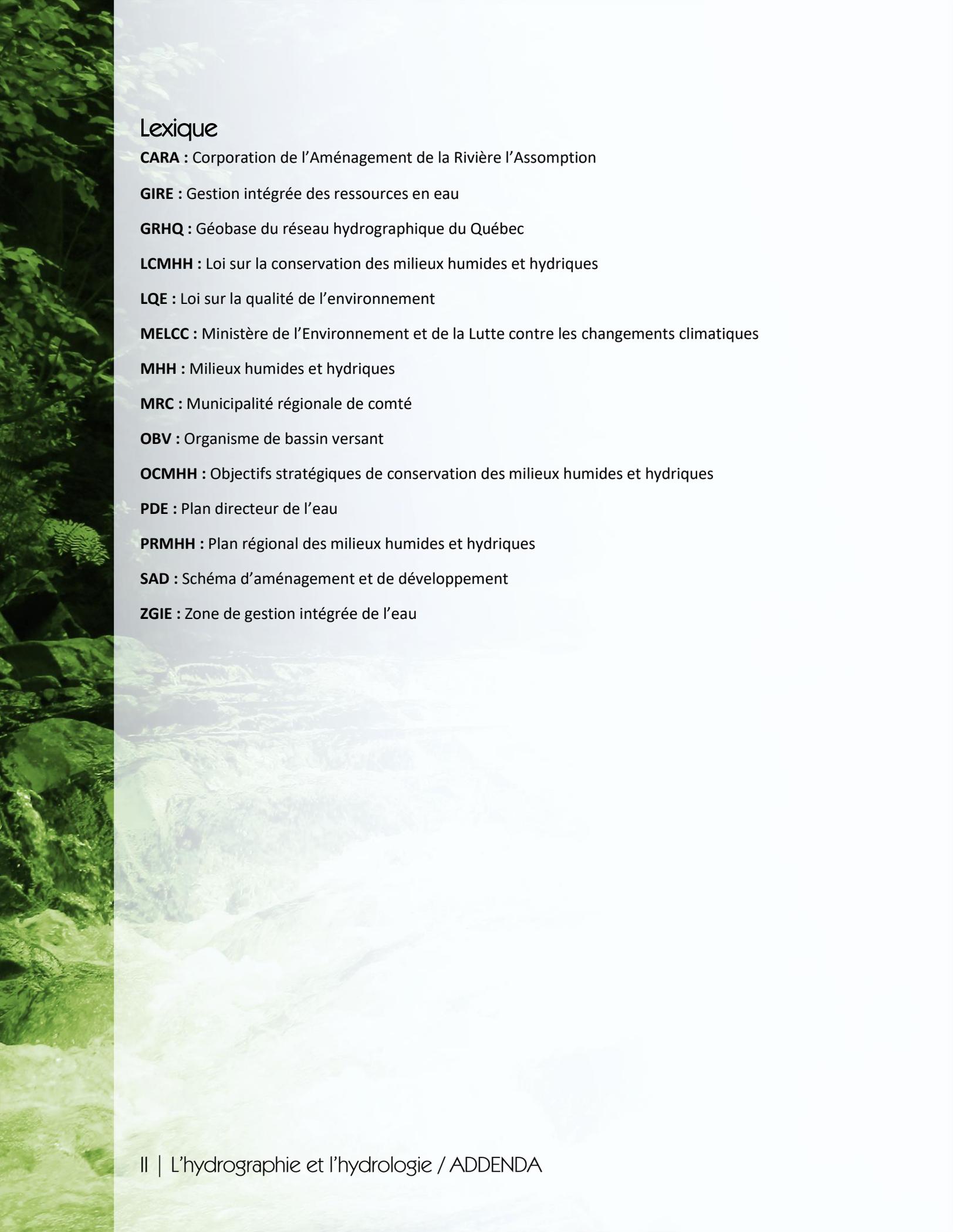
Les membres du conseil d'administration de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) reconnaissent avoir lu et accepté le présent addenda et pour lequel les représentants dûment autorisés ont signé la présente:



M. Jean-Louis Cadieux, Président



Mme Francine Trépanier, Directrice générale



## Lexique

**CARA** : Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

**GIRE** : Gestion intégrée des ressources en eau

**GRHQ** : Géobase du réseau hydrographique du Québec

**LCMHH** : Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques

**LQE** : Loi sur la qualité de l'environnement

**MELCC** : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

**MHH** : Milieux humides et hydriques

**MRC** : Municipalité régionale de comté

**OBV** : Organisme de bassin versant

**OCMHH** : Objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques

**PDE** : Plan directeur de l'eau

**PRMHH** : Plan régional des milieux humides et hydriques

**SAD** : Schéma d'aménagement et de développement

**ZGIE** : Zone de gestion intégrée de l'eau

# Table des matières

<b>Addenda au Plan directeur de l'eau de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) .....</b>	<b>I</b>
<b>Lexique .....</b>	<b>II</b>
<b>Présentation générale.....</b>	<b>1</b>
<b>SECTION I – MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES .....</b>	<b>3</b>
<b>Les milieux hydriques.....</b>	<b>4</b>
<b>Les milieux humides.....</b>	<b>5</b>
Les classes de milieux humides .....	6
Les fonctions écologiques des milieux humides .....	7
Les services écosystémiques des milieux humides .....	8
Aperçu de la situation dans la Zone GIRE L'Assomption.....	9
<b>SECTION II – PROCESSUS D'ÉLABORATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES.....</b>	<b>15</b>
<b>Le processus d'élaboration des objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques .....</b>	<b>16</b>
<b>La démarche de concertation.....</b>	<b>19</b>
Outil d'aide à la réflexion .....	20
Sondage préliminaire destiné aux membres du conseil d'administration de l'OBV CARA .....	20
Sondage révisé destiné aux collaborateurs, membres et partenaires de l'OBV CARA .....	21
Présentation de l'OBV CARA à la rencontre d'amorce du Plan régional sur les milieux naturels de la MRC de L'Assomption et Sondage ciblé pour les professionnels en environnement .....	21
Sondage révisé envoyé aux municipalités .....	22
Compilation des résultats de sondage .....	22
<b>Choix des enjeux prioritaires au regard de la conservation des milieux humides et hydriques .....</b>	<b>24</b>
<b>Élaboration des objectifs stratégiques de conservation des MHH .....</b>	<b>25</b>
<b>SECTION III – LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES.....</b>	<b>27</b>
<b>1. Les objectifs concernant les milieux hydriques .....</b>	<b>28</b>
<b>2. Les objectifs concernant les milieux humides .....</b>	<b>30</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>31</b>

## Présentation générale

Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*; « l'expression « milieux humides et hydriques » fait référence à des lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent. Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles.

Les milieux humides et hydriques comprennent donc;

- Un lac, un cours d'eau, y compris l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et les mers qui entourent le Québec
- Les rives, le littoral, les plaines inondables des milieux
- Un étang, un marais, un marécage et une tourbière.<sup>1</sup>»

La superficie des milieux humides, tels décrits ci-dessus, a diminué de 40 à 80 % au Québec. Cette proportion atteint 85 % dans la grande région de Montréal (Joly et al, 2008)<sup>2</sup>. Plusieurs facteurs sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité et à la pérennité des milieux humides tels que le développement résidentiel et commercial, l'agriculture, les corridors de transport, les activités sylvicoles, les espèces exotiques envahissantes, l'extraction de tourbe à des fins horticoles, la pollution et les changements climatiques. Quant aux milieux hydriques, le remblayage, le redressement, le drainage, le creusage, la navigation commerciale et récréative, la villégiature et l'urbanisation précarisent l'état de ces milieux naturels.

En raison de l'importante perte de milieux humides et la dégradation des milieux hydriques, le gouvernement du Québec a mis en place une nouvelle législation. En 2017, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) visant à réformer l'encadrement juridique et moderniser les mesures de conservation des milieux humides et hydriques. Cette loi modifie cinq lois existantes; la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau)*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la *Loi sur le*

---

<sup>1</sup> Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), chapitre Q-2, section V.1 Milieux humides et hydriques, article 46.0.2

<sup>2</sup> JOLY, M., S. PRIMEAU, M. SAGER ET A. BAZOGE, 2008. Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides. 59 p + annexes

ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Loi sur la qualité de l'environnement. Les organismes de bassins versants (OBV) sont dès lors responsables d'élaborer des **objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques** visant la conservation de ces milieux naturels. Cet addenda représente une mise à jour du plan directeur de l'eau (PDE) intégrant ces objectifs de conservation ainsi que toutes autres mises à jour afférentes.

L'addenda est structuré comme suit;

**La section I** fait état du portait des milieux hydriques et humides présents sur le territoire. Ces informations bonifient les pages 59 à 78 de la section *Les Lacs* et la page 79 de la section *Les milieux humides* du plan directeur de l'eau. De plus, ces renseignements remplacent les pages 80 à 83, 85 et 86 de la section *Les milieux humides* du plan directeur de l'eau.

Cette connaissance fine du territoire a permis l'amorce du processus d'élaboration des objectifs stratégiques.

**La section II** présente le processus d'élaboration des objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques s'ajoutant à la suite de la section *Les milieux humides* (p.79 à 86) du plan directeur de l'eau.

**La section III** présente les objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques élaborés de concert avec les acteurs de l'eau.



## SECTION I – MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES



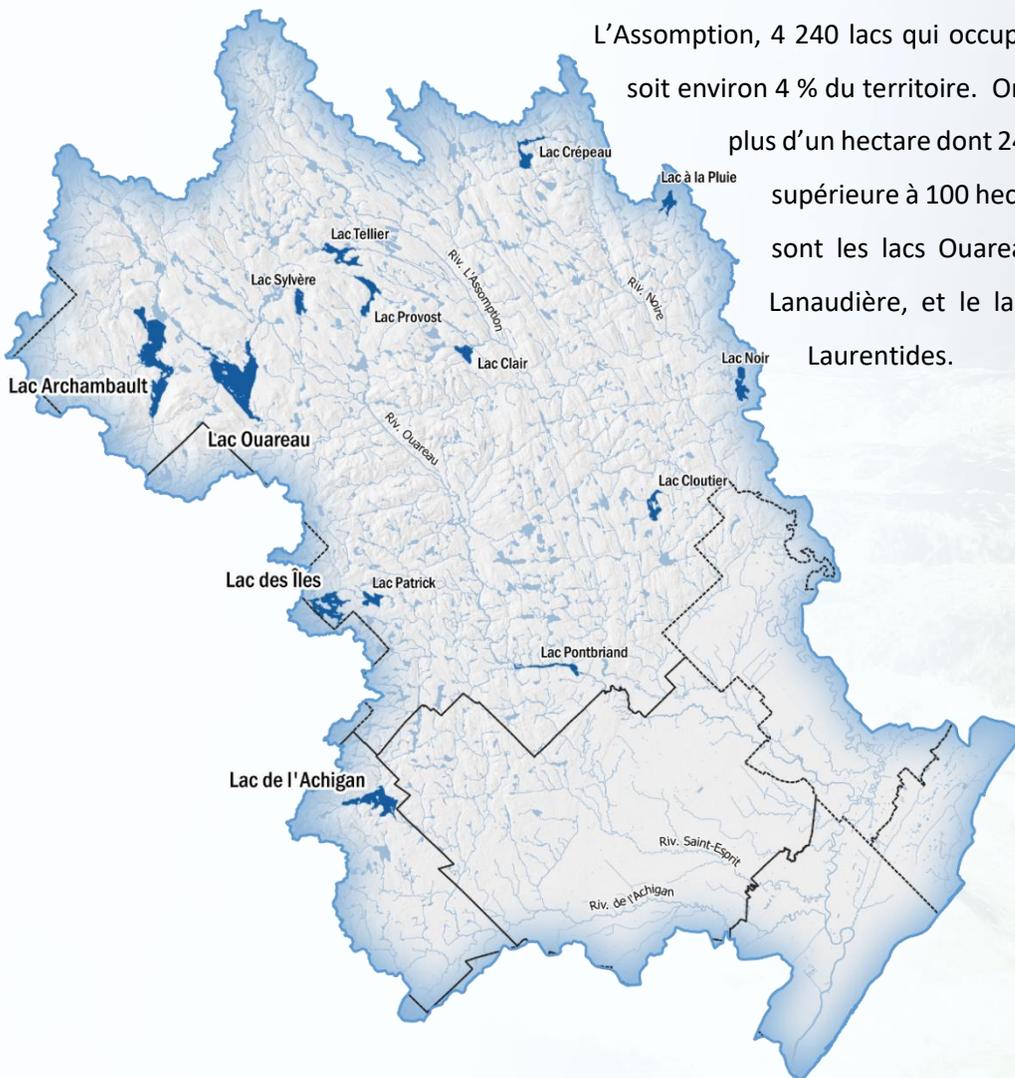
## Les milieux hydriques

*Bonifie la section Les lacs (p.59 à 78) du plan directeur de l'eau;*

Selon le portail des milieux humides et hydriques, les milieux hydriques « peuvent être d'origine naturelle ou anthropique (créé par l'homme). L'eau recouvre les milieux hydriques la majorité du temps. Ils peuvent aussi être temporairement asséchés. Ils sont alors appelés cours d'eau à débit intermittent.<sup>3</sup>»

Les cours d'eau et les lacs, tout comme les rives, le littoral et les plaines inondables doivent être pris en compte dans la conservation tel inscrit dans la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*. Selon les couches surfaciques et linéaires de la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), on compte, au niveau de la Zone GIRE

L'Assomption, 4 240 lacs qui occupent 17 717 hectares (ha) soit environ 4 % du territoire. On dénombre 1 287 lacs de plus d'un hectare dont 24 lacs ayant une superficie supérieure à 100 hectares. Les plus importants sont les lacs Ouareau et Archambault, dans Lanaudière, et le lac de L'Achigan, dans les Laurentides.



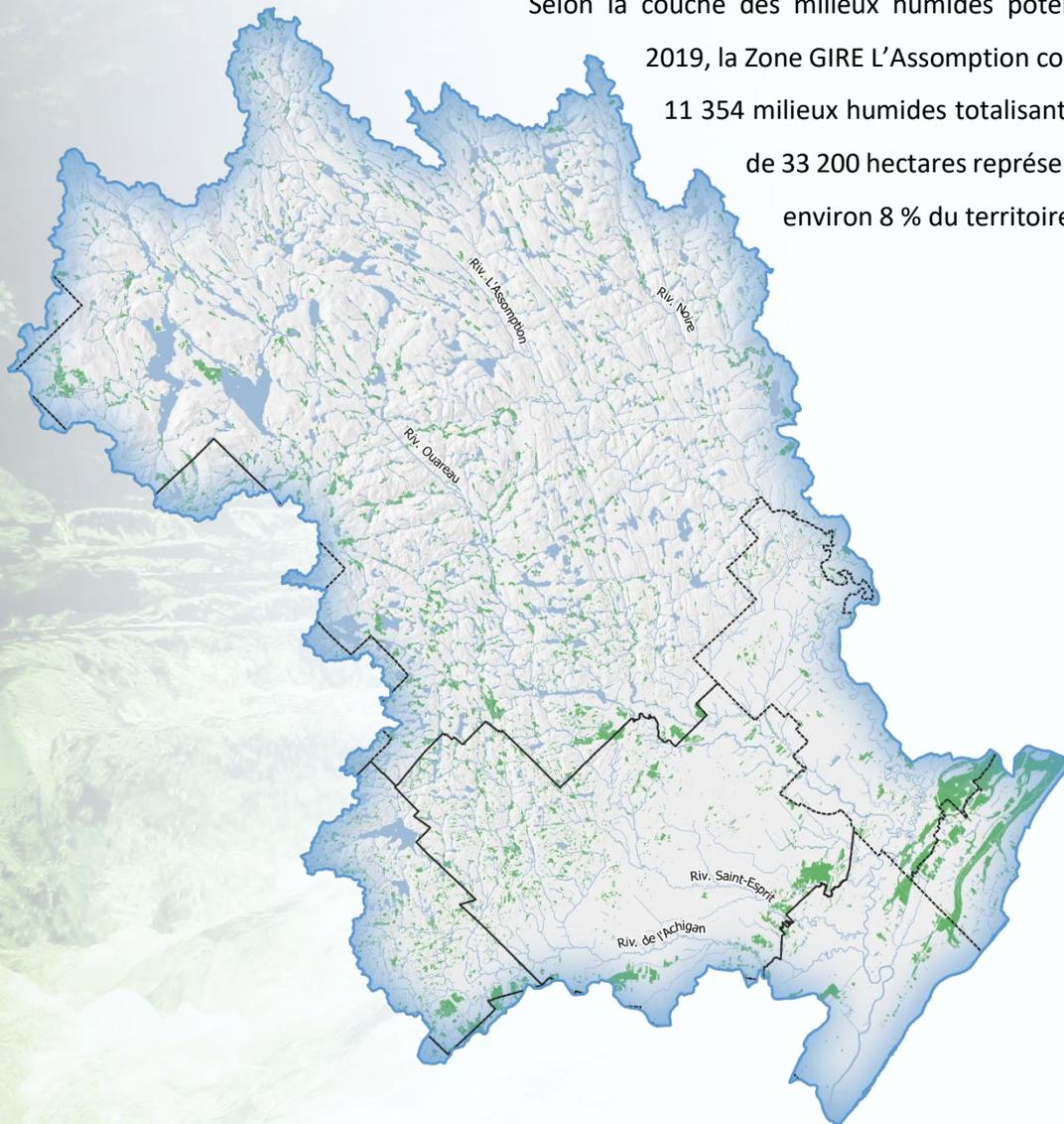
<sup>3</sup> LACHANCE, A. Portail des connaissances sur l'eau, Les milieux humides et hydriques. Repéré à <https://www.milieuxhumides.com/>

## Les milieux humides

Bonifie la page 79 de la section **Les milieux humides** du Plan directeur de l'eau et remplace les pages 80 à 83, 85 et 86 de la section **Les milieux humides** du Plan directeur de l'eau.

Les milieux humides sont « des zones en transition entre les milieux terrestres et aquatiques qui possèdent leurs propres caractéristiques. Ce sont des régions où le niveau de l'eau est sous, au-dessus ou égal à la surface terrestre assez longtemps pour avoir un sol humide, une végétation semi-aquatique et une activité biologique adaptée à l'environnement humide (Varin, 2014)<sup>4</sup>».

Selon la couche des milieux humides potentiels 2019, la Zone GIRE L'Assomption compte 11 354 milieux humides totalisant près de 33 200 hectares représentant environ 8 % du territoire.



<sup>4</sup> VARIN, M. (2013). Cartographie de trois fonctions écologiques des milieux humides à l'aide d'indicateurs spatiaux dans un contexte d'aide à la décision, Mémoire de maîtrise, Département de géomatique appliquée, Université de Sherbrooke, 95 p. + annexes.

## *Les classes de milieux humides*

Les milieux humides sont classifiés en différentes catégories telles que décrites dans *le Guide de l'utilisateur de la cartographie des milieux humides potentiels du Québec*<sup>5</sup>. Ces différentes classes sont définies ci-dessous :

- *Étang / eau peu profonde*

Milieu humide, ayant un niveau d'eau inférieur à 2 mètres, composé de plantes aquatiques flottantes (nénuphars), submergées (élodées) ou émergentes (quenouilles) dont le couvert fait moins de 25 % de la superficie du milieu.

- *Marais*

Milieu humide sur dépôt minéral riche en nutriments dont le niveau d'eau varie périodiquement selon les inondations, l'écoulement des eaux et l'évapotranspiration.

Le marais est fréquemment situé aux abords d'un cours d'eau ou d'un lac, mais il peut être à l'occasion isolé. Ce type de milieu est dominé par une végétation herbacée couvrant plus de 25 % de la superficie. Les arbustes et les arbres, lorsque présents, y couvrent moins de 25 % de la superficie du milieu.

- *Marécage*

Milieu humide sur dépôt minéral dominé par une végétation ligneuse arbustive ou arborescente, avec plus de 25 % de couvert. Isolé ou associé à un lac ou à un cours d'eau, il est caractérisé par un sol minéral ou organique riche en nutriments.

Le marécage isolé ou d'écoulement est créé par l'accumulation de l'eau de ruissellement qui le maintient humide. Aux abords des lacs et cours d'eau, ce sont les crues printanières qui inondent ce type de milieu qui possède déjà un sol saturé d'eau et une nappe phréatique élevée par rapport aux terres adjacentes.

- *Tourbière*

Milieu humide dans lequel on retrouve une accumulation de tourbe d'au moins 30 cm d'épaisseur. Dans ce type de milieu, le processus d'accumulation de matière organique est

---

<sup>5</sup> MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Cartographie des milieux humides potentiels du Québec – Guide de l'utilisateur – version 2019. 2019. 26 p.



plus rapide que sa décomposition. Le sol y est mal drainé et acide alors que la nappe phréatique se situe généralement au niveau de la surface.

On distingue deux types de tourbières au niveau hydrologique: le fen et le bog. Le fen tire son apport en minéraux et en eau de la nappe phréatique et des précipitations. Quant au bog, il n'est alimenté en eau que par la fonte de la neige, les précipitations et le brouillard. Il est ainsi plus acide, pauvre en éléments minéraux et en plantes comparativement au fen.

### *Les fonctions écologiques des milieux humides*

Les milieux naturels présents dans la Zone GIRE remplissent de nombreuses fonctions écologiques qui sont nécessaires au maintien du bien-être de la collectivité. Les processus biologiques et physicochimiques propres au maintien des écosystèmes permettent d'assurer les fonctions qui peuvent être divisées en quatre catégories :

- Les fonctions de régulation associées aux processus écologiques tels les cycles biogéochimiques nécessaires au maintien de la vie
- Les fonctions d'habitat associées aux écosystèmes qui fournissent un refuge à la faune et à la flore
- Les fonctions de production associées à la production primaire d'eau, d'oxygène et de matières premières
- Les fonctions d'information qui permettent d'assurer la qualité de vie de la population par l'entremise du maintien de la santé physique et mentale

La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* regroupe les fonctions écologiques des milieux humides en 6 catégories:

- Filtration de la pollution, rempart contre l'érosion et rétention de sédiments
- Régulation du niveau des eaux
- Conservation de la biodiversité
- Écran solaire et brise-vent naturel
- Séquestration du carbone et atténuation des impacts des changements climatiques
- Qualité du paysage

### *Les services écosystémiques des milieux humides*

La population retire de nombreux bénéfices des fonctions écologiques des écosystèmes qu'on conceptualise sous les termes de services écosystémiques. Ces services essentiels sont divisés selon quatre grandes catégories.

Dans le cas des milieux humides d'eau douce, les principaux biens et services rendus sont énumérés ci-dessous (Varin, 2014)<sup>6</sup> :

- *Les biens et services d'approvisionnement*

Les services d'approvisionnement permettent de fournir des produits alimentaires, des matières premières, de l'eau douce, des ressources médicinales et des espèces ornementales.

- *Les biens et services de régulation*

Les services de régulation comprennent, entre autres, le captage des sédiments, le contrôle de l'érosion, la lutte contre la pollution, la régulation climatique et hydrologique, le contrôle des maladies et la pollinisation.

- *Les biens et services de soutien*

Les milieux humides permettent de soutenir une importante biodiversité en fournissant des habitats. De plus, les milieux humides favorisent la production primaire tout en participant à la formation des sols.

- *Les biens et services socioculturels*

Les milieux humides ont une importante fonction sociale et culturelle. Ils font partie du patrimoine culturel et favorisent le sentiment d'appartenance. Ils sont au cœur de l'identité des communautés en plus d'être des lieux prisés pour les loisirs, la récréation et le tourisme.

---

<sup>6</sup> VARIN, M. (2013). Cartographie de trois fonctions écologiques des milieux humides à l'aide d'indicateurs spatiaux dans un contexte d'aide à la décision, Mémoire de maîtrise, Département de géomatique appliquée, Université de Sherbrooke, 95 p. + annexes.

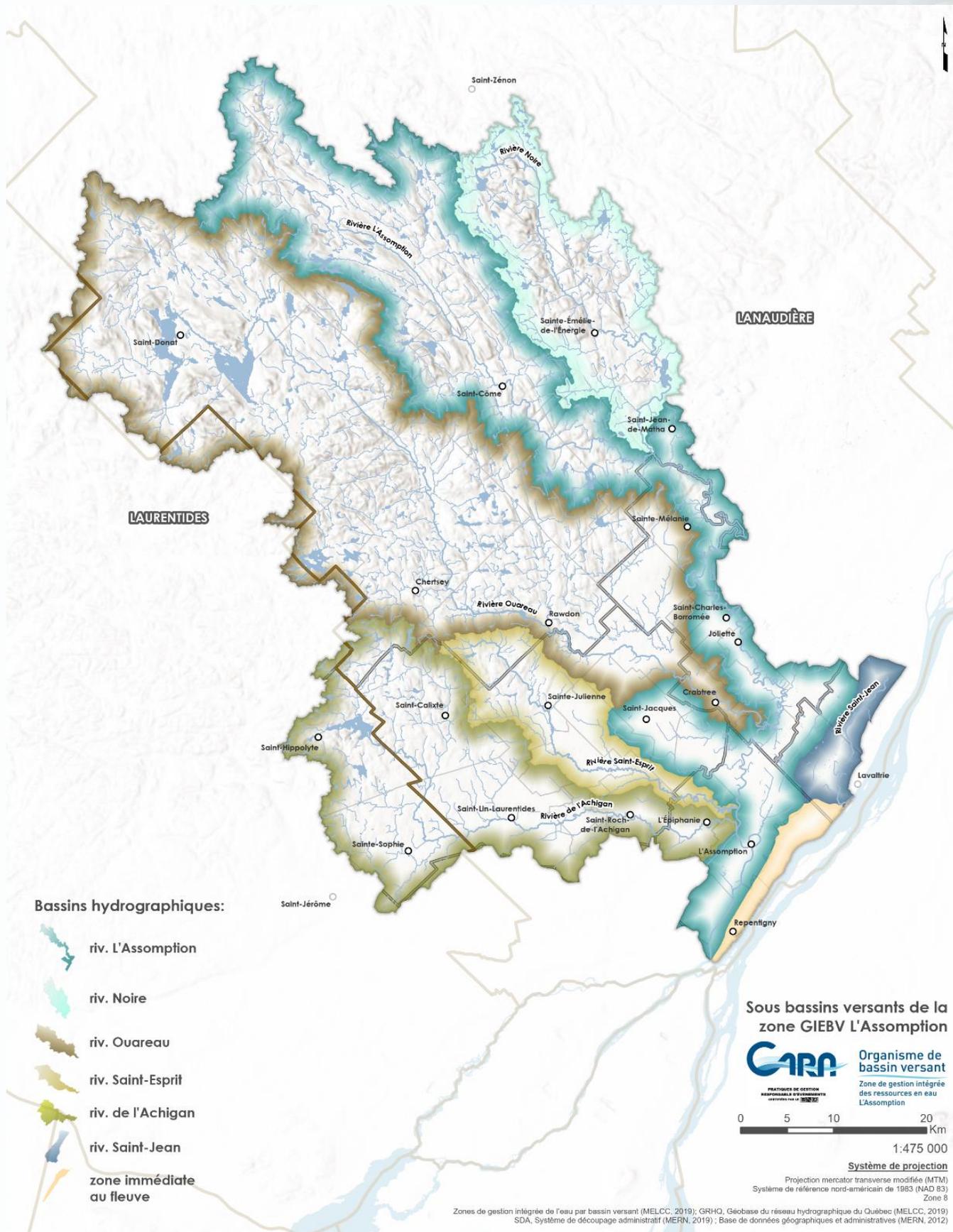


### *Aperçu de la situation dans la Zone GIRE L'Assomption*

*Remplace les pages 80 à 83, 85 et 86 de la section **Les milieux humides** du Plan directeur de l'eau.*

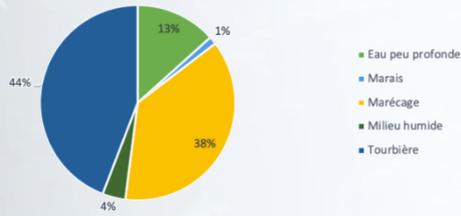
Selon la *cartographie des milieux humides potentiels du Québec 2019*, la Zone GIRE L'Assomption compte près de 33 200 hectares de milieux humides répartis de façon hétérogène à l'échelle du bassin versant. Le territoire, avec ces paysages distincts, dicte la répartition et le type de milieux humides qu'il supporte et détermine le rôle écologique qu'ils jouent. Une meilleure connaissance de ces milieux naturels est donc de mise afin d'assurer leur conservation.

Les pages qui suivent présentent les superficies et le nombre de milieux humides par classe pour chaque bassin hydrographique qui compose la Zone GIRE L'Assomption. La carte en page 10 permet de visualiser la délimitation des bassins hydrographiques concernés. Des précisions quant aux tenures ont été ajoutées alors que les objectifs stratégiques de conservation devront se concentrer sur le territoire privé. De plus, les niveaux de confiance attribués selon la sélection du caractère humide, la source de données et la délimitation des milieux humides répertoriés ont été précisés.

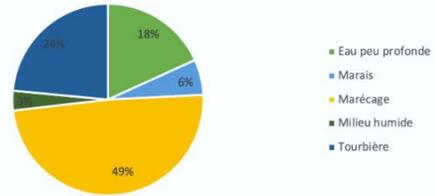


## Bassin hydrographique de la rivière L'Assomption

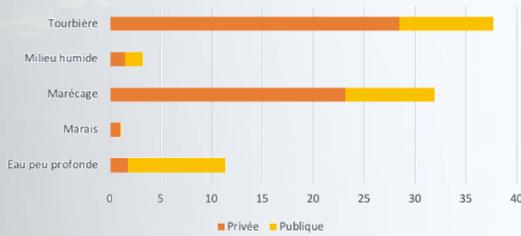
Superficie par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière L'Assomption



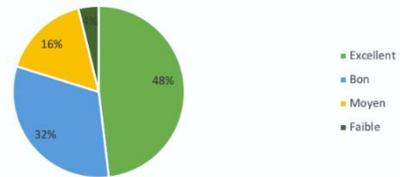
Nombre de milieux humides par classe dans le bassin hydrographique de la Rivière L'Assomption



Tenures par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière L'Assomption

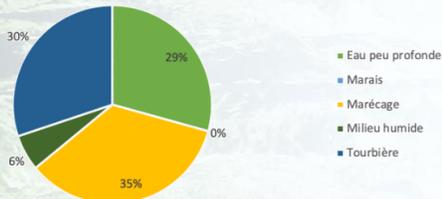


Niveaux de confiance associés aux polygones des milieux humides potentiels dans le bassin hydrographique de la Rivière L'Assomption

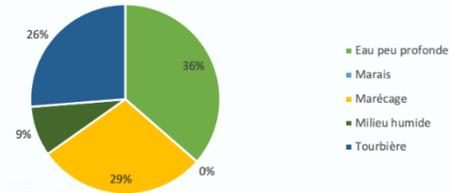


## Bassin hydrographique de la rivière Noire

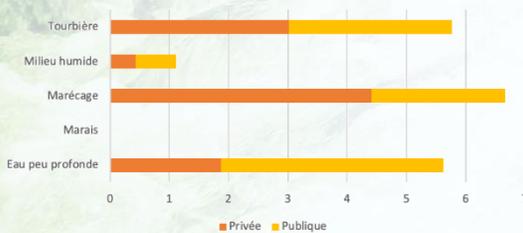
Superficie par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière Noire



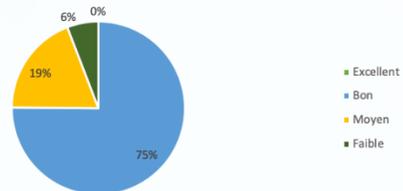
Nombre de milieux humides par classe dans le bassin hydrographique de la Rivière Noire



Tenures par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière Noire

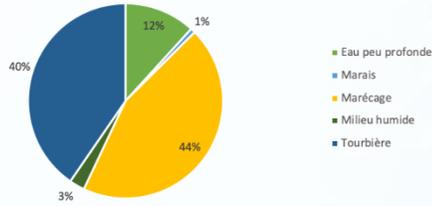


Niveaux de confiance associés aux polygones des milieux humides potentiels dans le bassin hydrographique de la Rivière Noire

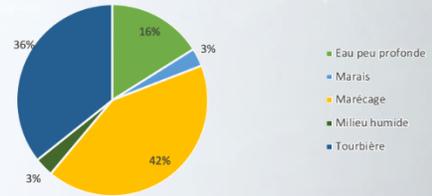


## Bassin hydrographique de la rivière Ouareau

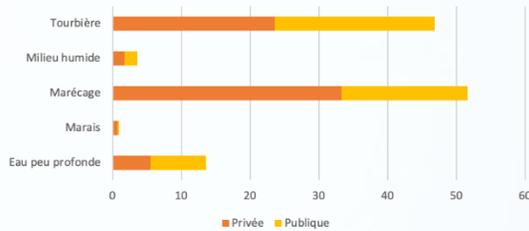
Superficie par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière Ouareau



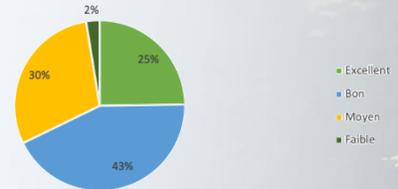
Nombre de milieux humides par classe dans le bassin hydrographique de la Rivière Ouareau



Tenures par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière Ouareau

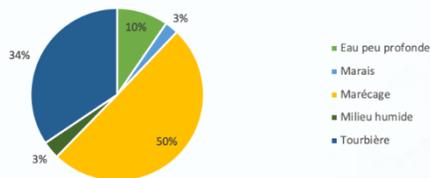


Niveaux de confiance associés aux polygones des milieux humides potentiels dans le bassin hydrographique de la Rivière Ouareau

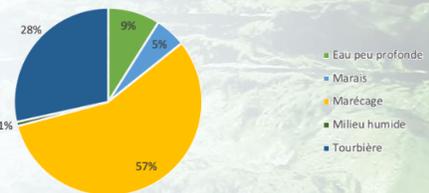


## Bassin hydrographique de la rivière de L'Achigan

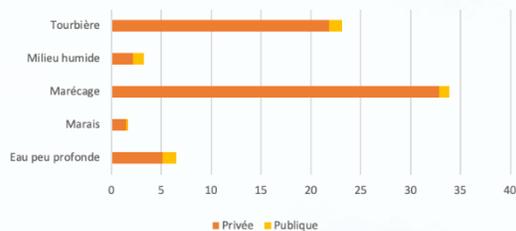
Superficie par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière L'Achigan



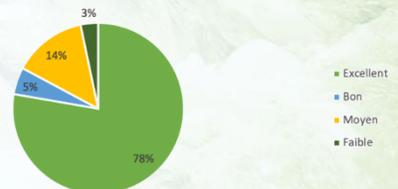
Nombre de milieux humides par classe dans le bassin hydrographique de la Rivière L'Achigan



Tenures par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière L'Achigan

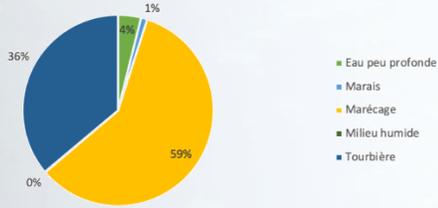


Niveaux de confiance associés aux polygones des milieux humides potentiels dans le bassin hydrographique de la Rivière L'Achigan

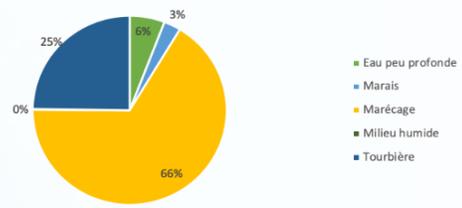


## Bassin hydrographique de la rivière Saint-Esprit

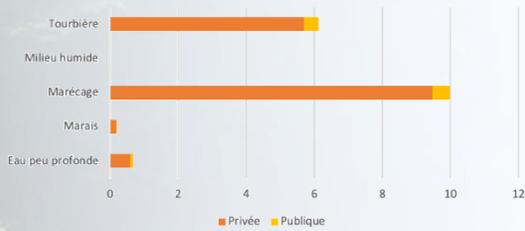
Superficie par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière Saint-Esprit



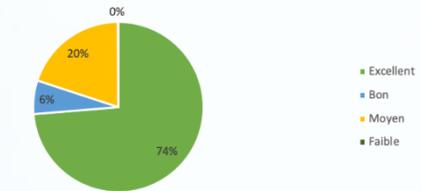
Nombre de milieux humides par classe dans le bassin hydrographique de la Rivière Saint-Esprit



Tenures par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière Saint-Esprit

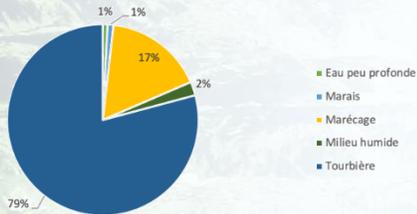


Niveaux de confiance associés aux polygones des milieux humides potentiels dans le bassin hydrographique de la Rivière Saint-Esprit

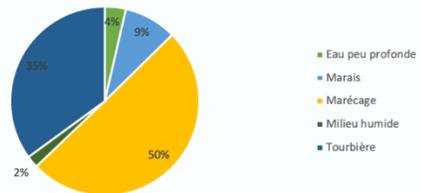


## Bassin hydrographique de la rivière Saint-Jean

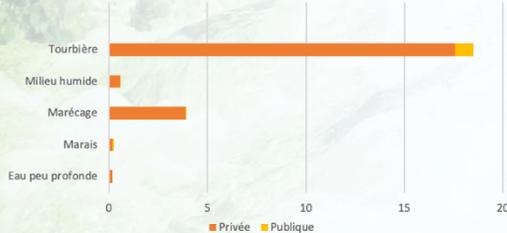
Superficie par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière Saint-Jean



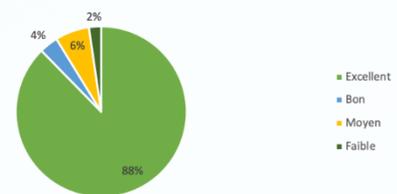
Nombre de milieux humides par classe dans le bassin hydrographique de la Rivière Saint-Jean



Tenures par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la Rivière Saint-Jean

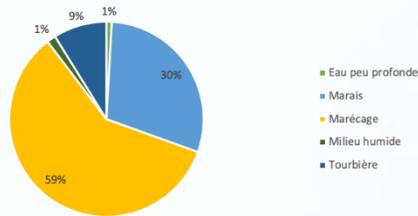


Niveaux de confiance associés aux polygones des milieux humides potentiels dans le bassin hydrographique de la Rivière Saint-Jean

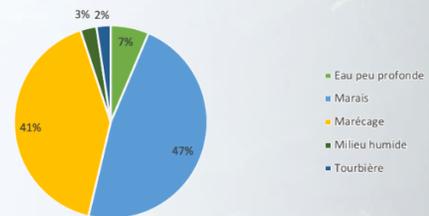


## Bassin hydrographique de la zone immédiate au fleuve

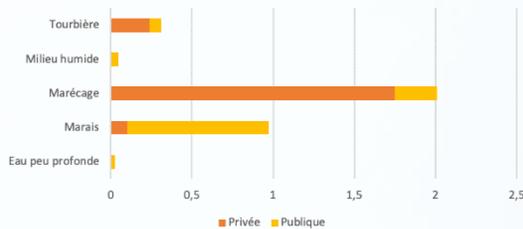
Superficie par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la *Zone immédiate au fleuve*



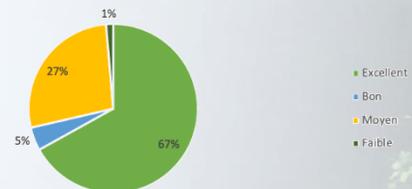
Nombre de milieux humides par classe dans le bassin hydrographique de la *Zone immédiate au fleuve*



Tenures par classe de milieux humides dans le bassin hydrographique de la *Zone immédiate au fleuve*



Niveaux de confiance associés aux polygones des milieux humides potentiels dans le bassin hydrographique de la *Zone immédiate au fleuve*



Cette acquisition des connaissances sur les milieux humides permet de dégager certaines tendances générales. Au sein de la Zone GIRE L'Assomption, 84 % des milieux humides sont des tourbières ou des marécages situés majoritairement en terres privées. Une grande proportion de ces tourbières est située au sud du bassin versant, notamment dans le complexe tourbeux du Delta de Lanoraie. Ces données ventilées par bassin hydrographique permettent donc d'aiguiller les efforts de conservation sur le territoire.

## SECTION II – Processus d'élaboration des objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques



## Le processus d'élaboration des objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques

*Ajout à la suite de la section Les milieux humides (p.79 à 86) du Plan directeur de l'eau.*

L'acquisition de connaissances réalisée en amont a permis d'amorcer la réflexion concernant la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption. La conservation est définie comme « la restauration et l'utilisation durable des ressources visant la protection de la biodiversité, le rétablissement des espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations futures et actuelles (Dy. et al, 2018)<sup>7</sup>».

En effet, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) confie aux organismes de bassins versants (OBV) la responsabilité d'élaborer des objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) devant être réalisés de concert avec les acteurs du territoire.

**Tableau comparatif**

	<b>OCMHH</b>	<b>PRMHH</b>
<b>Organisme responsable</b>	Organisme de bassin versant (OBV)	Municipalité régionale de comté (MRC)
<b>Objectif</b>	Élaborer des objectifs stratégiques de conservation à l'échelle du bassin versant	Cibler les MHH d'intérêt sur le territoire de la MRC devant faire l'objet d'une mesure de protection ou de restauration
<b>Type d'analyse</b>	Analyse environnement visant à établir les objectifs stratégiques mesurés à l'échelle du bassin versant	Priorisation des MHH d'intérêt comprenant une analyse des critères environnementaux à l'échelle de la MRC
<b>Modalités</b>	Les objectifs stratégiques de conservation devront être intégrés au plan directeur de l'eau des OBV	Les milieux d'intérêt prioritaires devront être intégrés au schéma d'aménagement et de développement des MRC
<b>Consultation</b>	Objectifs élaborés en collaboration avec les acteurs de l'eau	Milieux ciblés déterminés en concertation avec les acteurs concernés
<b>Date de remise du livrable</b>	<b>15 mars 2021</b>	<b>15 juin 2022</b>

<sup>7</sup> DY, GOULWEN, MARTEL, M., JOLY, M. ET DUFOUR TREMBLAY, G. Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique, Québec, 2018, 75 p. [En ligne].

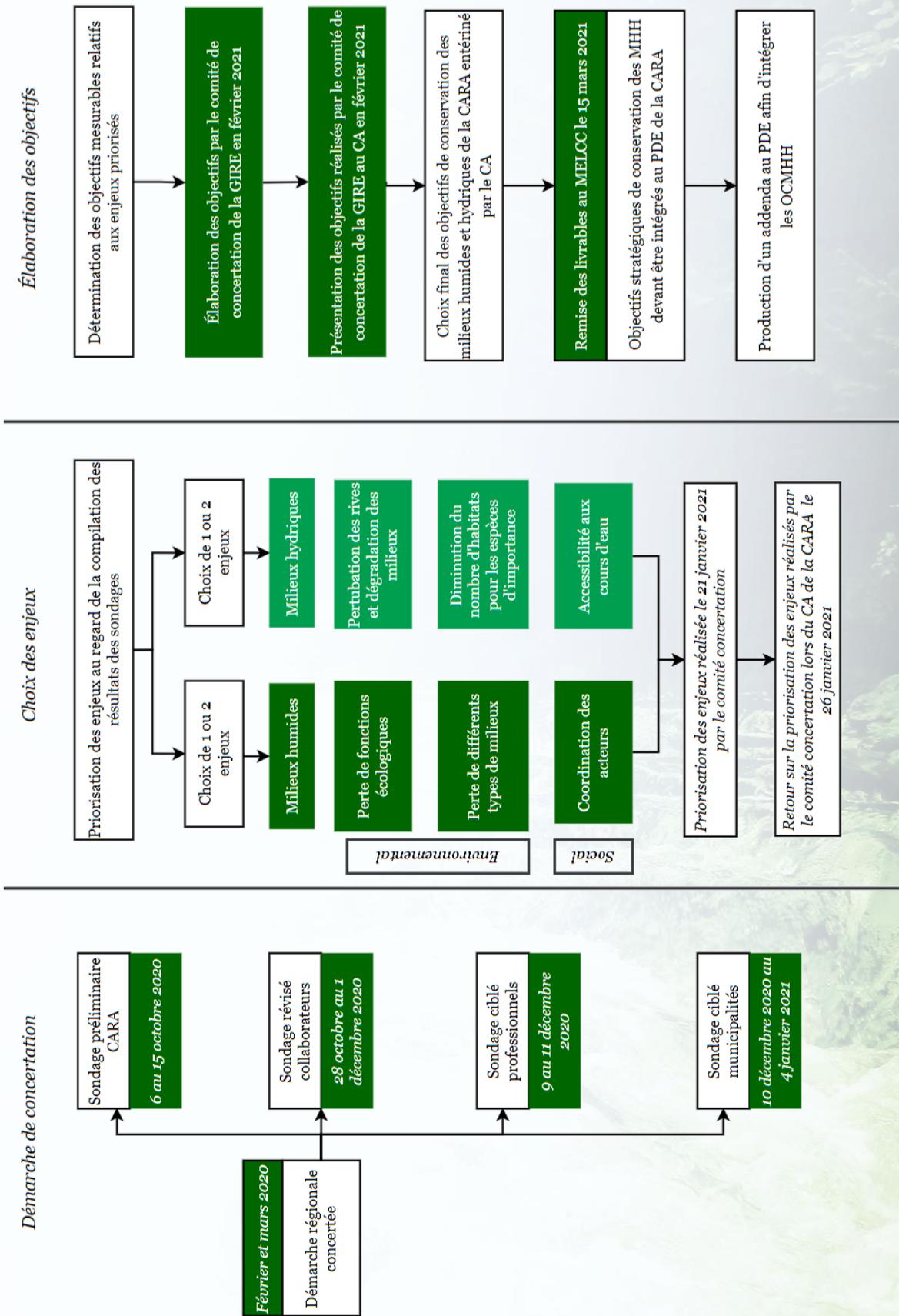


Comme le démontre le tableau comparatif de la page précédente, les OBV doivent coordonner la concertation des acteurs municipaux alors que l'intégration des objectifs de conservation des MHH dans le PDE sera utile, par la suite, aux municipalités régionales de comté (MRC). Celles-ci doivent se doter d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) qui vise la conservation des milieux humides et hydriques.

Les plans régionaux doivent donc, selon la *Loi sur l'eau*, respecter le principe d'aucune perte nette, tenir compte des enjeux relatifs aux changements climatiques (CC) et assurer la gestion cohérente par bassin versant. Dans le cadre de l'élaboration des PRMHH, les MRC doivent prendre en compte uniquement les milieux humides en terres privées. Dans une optique d'arrimage et de cohérence, les OBV doivent établir des objectifs stratégiques qui ciblent les milieux de même tenure.

Un processus comprenant une démarche de concertation, un choix des enjeux prioritaires et l'élaboration d'objectifs stratégiques à l'échelle de la Zone GIRE L'Assomption a donc été mis en place par l'OBV CARA.

# Processus d'élaboration des OCMHH de l'OBV CARA



## La démarche de concertation

Les démarches de l'OBV CARA ont débutées à l'été 2019 avec une rencontre exploratoire réunissant sept des plus importantes MRC de son territoire d'intervention. L'objectif poursuivi était alors de mobiliser les MRC et d'amorcer les discussions en regard d'un potentiel d'arrimage des objectifs de conservation des MHH de l'OBV au PRMHH des MRC. Ces dernières ayant signifiées un intérêt pour une telle approche, une démarche de concertation régionale à l'échelle de Lanaudière a été initiée lors de deux rencontres tenues les 11 février et 11 mars 2020, en présence des 4 OBV et 6 MRC concernés. (Les OBV CARA, COBAMIL, Zone Bayonne, Maskinongé et les MRC de Matawinie, de L'Assomption, de Joliette, de Montcalm, des Moulins et de d'Autray)

Parmi les activités prévues à l'échéancier de travail 2020-2021, la table de concertation régionale OBV et MRC, avait prévu tenir deux journées de réflexion régionales. Ces ateliers de concertation avaient comme principal objectif d'alimenter les discussions, d'identifier les attentes et préoccupations des acteurs concernés par la protection des MHH et d'outiller les intervenants régionaux. Le table de concertation régionale était rendue à l'étape de planification et d'organisation de ces rencontres dont notamment la programmation et les conférenciers ciblés, les invitations et la logistique de déroulement. Cependant, dû à l'incertitude reliée à la pandémie mondiale (COVID-19), les activités du comité régional ont été suspendu et le plan de travail initial a dû être modifié impliquant des défis au niveau des échéanciers et de la logistique.

À cet égard, l'OBV CARA s'est impliqué activement dans les initiatives réalisées sur son territoire afin de soutenir ces partenaires. Par la même occasion, l'organisme a été en mesure de recueillir les préoccupations des intervenants émises lors des rencontres et ainsi nourrir la réflexion concernant l'élaboration des OCMHH. Le comité technique initié par la MRC des Moulins et les trois ateliers régionaux sur les PRMHH organisés par les organismes de bassins versants Abrinord, COBALI, COBAMIL et OBV RPNS ont permis d'aller chercher de la rétroaction quant aux initiatives réalisées par les partenaires.

Dans ce nouveau contexte de concertation régionale et de la dynamique qui en découle, l'OBV CARA a développé une nouvelle approche basée sur un outil d'aide à la réflexion et des sondages participatifs.

### *Outil d'aide à la réflexion*

En septembre 2020, l'OBV CARA a développé un outil d'aide à la réflexion visant à informer et outiller les partenaires, collaborateurs et intervenants du territoire sur la démarche d'élaboration des objectifs stratégiques des milieux humides et hydriques. De plus, le document présente un portrait des milieux humides et hydriques, des fonctions tout comme des services écosystémiques rendus par ces précieux milieux naturels.

L'outil, élaboré avec l'application web *ArcGIS StoryMaps* d'ESRI offrant une interface conviviale, a été présenté le 29 septembre 2020, aux membres du conseil d'administration de l'OBV CARA où sont impliqués des représentants issus tant des secteurs communautaire (30 %), économique (30 %) que municipal (40 %). Les commentaires recueillis lors de cette rencontre ont permis de réaliser certaines modifications afin de le bonifier. Dans une seconde étape, cet outil d'aide à la réflexion a été partagé aux acteurs de l'eau par l'entremise de plusieurs plateformes (courriels aux intervenants du territoire, site web et page Facebook de l'organisme) permettant d'atteindre un large public.

En vulgarisant des concepts scientifiques, des problématiques et des enjeux parfois complexes, il a été possible de renseigner les acteurs afin leur permettre de répondre, de façon éclairée, aux différents sondages. En effet, la démarche de concertation a été ventilée en quatre questionnaires ciblant des parties prenantes distinctes : membres du conseil d'administration, collaborateurs et partenaires de l'OBV CARA, professionnels en environnement et municipalités.

### *Sondage préliminaire destiné aux membres du conseil d'administration de l'OBV CARA 6 au 15 octobre 2020*

Pour faire suite à la présentation de l'outil aux membres du conseil d'administration, le 29 septembre 2020, un sondage, réalisé sur *Survey123* d'ESRI, a été acheminé aux administrateurs afin de recueillir leurs intérêts, besoins et préoccupations. Les résultats ont été reçus entre le 6 et le 15 octobre 2020. Une rétroaction sur les réponses reçues a été présentée lors du conseil d'administration du 7 novembre 2020.

De plus, les commentaires reçus ont permis de s'assurer de la pertinence du sondage et de la clarté des questions posées. Des modifications ont donc été apportées au questionnaire qui a ensuite été acheminé par courriel à plus de 500 partenaires, membres et collaborateurs de l'OBV CARA.

*Sondage révisé destiné aux collaborateurs, membres et partenaires de l'OBV CARA*  
*28 octobre au 1 décembre 2020*

Dans une optique de démarche inclusive et participative, le sondage corrigé a été envoyé par courriel à plus de 500 partenaires, collaborateurs et membres de l'OBV CARA en plus d'être diffusé sur le site Internet et la page Facebook de l'organisme. Les questionnaires ont été reçus entre le 28 octobre et le 1 décembre 2020.

Un nombre de répondants satisfaisant témoigne du désir d'implication des parties prenantes au regard de la conservation des MHH sur le territoire. Il a donc été possible de documenter la perception de la communauté à l'égard de ces milieux afin de cerner des enjeux de conservation et rédiger des objectifs avisés.

*Présentation de l'OBV CARA à la rencontre d'amorce du Plan régional sur les milieux naturels de la MRC de L'Assomption et Sondage ciblé pour les professionnels en environnement*

*9 au 11 décembre 2020*

L'OBV CARA doit rédiger des objectifs stratégiques visant la conservation des MHH à l'échelle du territoire de la Zone GIRE L'Assomption. Ceux-ci doivent donner une orientation régionale devant aiguiller les MRC responsables de rédiger un *Plan régional des milieux humides et hydriques* (PRMHH) priorisant des milieux à conserver. Le recueil de l'opinion des professionnels en environnement, détenant une expertise et une connaissance fine du territoire, était primordial.

À cet égard, une démarche régionale de concertation avait été initiée par l'OBV CARA. La MRC de L'Assomption a donc repris, dans une nouvelle formule, cette démarche en invitant les partenaires du territoire à soutenir sa réflexion en regard d'un plan régional des milieux naturels. L'OBV CARA a donc participé, comme présentateur, à la rencontre d'amorce du *Plan régional sur les milieux naturels* de la MRC de L'Assomption tenue le 9 décembre 2020. L'objectif était d'informer les professionnels en environnement sur les objectifs stratégiques de conservation des MHH, de réaliser les comparaisons entre la démarche de réalisation des OCMHH s'opérant en parallèle des PRMHH des MRC et de présenter le portrait des milieux humides et hydriques sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption.

Par la suite, un fichier *Excel* a été remis aux participants afin de recueillir l'opinion de professionnels en environnement sur quelques questions importantes tirées du sondage envoyé

aux partenaires, collaborateurs et membres de l'OBV CARA. Les réponses ont été reçues entre le 9 et le 11 décembre 2020. En effectuant une nouvelle classification des réponses de quelques questions pertinentes portant sur les critères d'importance, les menaces susceptibles de porter atteinte aux milieux humides et hydriques et les fonctions d'importance des MHH, il a été possible de bonifier l'approche choisie.

### ***Sondage révisé envoyé aux municipalités***

*10 au 18 décembre 2020*

Dans un souci d'inclusion de tous les acteurs municipaux, le même document *Excel* a été envoyé par courriel aux 56 municipalités du territoire de la Zone GIRE L'Assomption avec l'outil d'aide à la réflexion élaboré avec l'application web *ArcGIS StoryMaps* d'ESRI. L'objectif était de recueillir l'opinion des intervenants en leur demandant de reclassifier les réponses des partenaires, collaborateurs et membres de l'OBV CARA selon leur propre perception de l'importance devant être accordée à différents facteurs. Les questionnaires dûment remplis ont été reçus entre le 10 et le 18 décembre 2020.

Les réponses ont permis de confirmer certaines tendances déjà dénotées lors de la compilation des questionnaires précédents destinés aux partenaires de l'OBV CARA et aux professionnels en environnement. En revanche, un meilleur taux de participation était souhaité afin de réellement cerner les préoccupations des municipalités sur le territoire.

### ***Compilation des résultats de sondage***

Le conseil d'administration de l'OBV CARA, faisant office de table de concertation soutenu par son comité environnement, a supervisé le processus d'élaboration des objectifs dont la compilation des réponses de sondages jusqu'en décembre 2020.

Le 17 novembre 2020, une synthèse des résultats obtenus au sondage préliminaire a été présentée au conseil d'administration de l'OBV CARA. Par la suite, le 25 novembre 2020, le processus d'élaboration des OCMHH a été discuté au comité environnement de l'OBV. Dans la poursuite du processus de consultation, le 14 décembre 2020, une analyse des résultats du sondage révisé acheminé aux partenaires et du sondage ciblé envoyé aux professionnels en environnement a été effectuée lors d'une rencontre du conseil d'administration de la CARA. Finalement, une comparaison des résultats des quatre sondages a été réalisée et présentée au conseil d'administration de la CARA lors d'une rencontre régulière tenue le 26 janvier 2021.



À compter de janvier 2021, et ce pour assurer une représentativité qui rejoint les critères d'une table de concertation distincte de celle du conseil d'administration, le comité environnement a élargi sa représentativité pour former le comité de concertation de la GIRE Zone L'Assomption. Ce comité a pris en charge les étapes ultérieures du processus d'élaboration des objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques dont le choix des enjeux prioritaires étant le plus représentatifs des préoccupations des acteurs de l'eau de la zone.

## Choix des enjeux prioritaires au regard de la conservation des milieux humides et hydriques

La compilation des résultats des sondages, envoyés à une représentativité d'acteurs, a permis de dénoter certaines tendances et ainsi formuler des OCMHH qui représentent les intérêts des acteurs sur le territoire. À partir de celle-ci, il a été possible de relever deux (2) enjeux environnementaux pour les milieux humides et les milieux hydriques. De plus, un (1) enjeu social a été ajouté à posteriori de l'analyse des données d'enquête. En effet, puisque les formulaires ne comprenaient pas de questions sur les enjeux sociaux des MHH, ceux-ci ont été rajoutés en prenant en compte la réalité territoriale de la Zone GIRE L'Assomption. Les enjeux d'importance sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Enjeux relatifs aux <b>milieux hydriques</b> soulevés au regard de la compilation des différents sondages	
Enjeu environnemental	Perturbation des rives et dégradation des milieux
	Diminution des habitats pour les espèces d'importance
Enjeu social	Accessibilité aux cours d'eau

Enjeux relatifs aux <b>milieux humides</b> soulevés au regard de la compilation des différents sondages	
Enjeu environnemental	Perte d'une représentativité de milieux humides
	Perte de fonctions écologiques
Enjeu social	Coordination des acteurs locaux

Le comité concertation de la GIRE Zone L'Assomption a entériné cette proposition concernant les enjeux prioritaires lors de sa rencontre du 21 janvier 2021. Par la suite, celle-ci a été présentée au conseil d'administration de l'OBV CARA le 26 janvier 2021 alors que les discussions ont permis de peaufiner la vision choisie. L'identification de ces enjeux a permis de rédiger des objectifs stratégiques de conservation éclairés et représentatifs des préoccupations des acteurs sur le territoire.

## Élaboration des objectifs stratégiques de conservation des MHH

Les objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques ont été déterminés en prenant en compte les enjeux prioritaires lors de la compilation des sondages. Les tableaux ci-dessous présentent les enjeux d'importance et les objectifs stratégiques inhérents.

Enjeux relatifs aux milieux hydriques soulevés au regard de la compilation des différents sondages		
Type d'enjeu	Identification de l'enjeu	Objectif stratégique de conservation associé
Enjeux environnementaux	<i>Perturbations des rives et dégradation des milieux</i>	Valoriser les activités de conservation et de restauration du caractère naturel des rives des cours d'eau de la Zone GIRE L'Assomption qui favorisent la présence de trois strates de végétaux (herbacée, arbustive, arborescente) afin de préserver la qualité de l'eau
	<i>Diminution du nombre d'habitats pour les espèces d'importance</i>	Favoriser la préservation des écosystèmes aquatiques présents sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption en assurant un suivi de la qualité de l'eau
Enjeu social	<i>Accessibilité aux plans d'eau</i>	Favoriser l'accessibilité responsable aux cours d'eau et lacs et ce dans une optique de gestion durable mettant en valeur les écosystèmes aquatiques comme richesse collective

Enjeux relatifs aux milieux humides soulevés au regard de la compilation des différents sondages		
Type d'enjeu	Identification de l'enjeu	Objectif stratégique de conservation associé
Enjeux environnementaux	<i>Perte d'une représentativité de milieux humides</i>	Documenter la diversité des types de milieux humides présents dans la Zone GIRE L'Assomption afin de favoriser la préservation d'une multiplicité de fonctions écologiques constituant un capital naturel qui profite à l'ensemble de la population du territoire
	<i>Perte de fonctions écologiques</i>	
Enjeu social	<i>Coordination des acteurs locaux</i>	Améliorer l'intégration, la coordination et la concertation des acteurs du territoire de la Zone GIRE L'Assomption dans les projets de conservation des milieux humides en réalisant des activités de sensibilisation

L'élaboration des objectifs stratégiques a été réalisée par le comité de concertation de la GIRE Zone L'Assomption le 8 février 2021. Certains enjeux ont alors été agglomérés sous le même objectif afin de faciliter l'analyse et le suivi. Il est important de mentionner que plusieurs discussions ont porté sur l'enjeu de l'accessibilité aux plans d'eau pour lequel il n'y a pas eu de consensus lors de la rencontre du conseil d'administration tenue le 26 janvier 2021. En effet, une disparité entre les attentes et préoccupations des intervenants concernés par l'environnement du secteur des lacs et celui des cours d'eau a été dénotée. Au niveau des lacs, l'importance de limiter l'accès pour permettre de préserver les écosystèmes aquatiques a passablement été défendu. Au niveau des cours d'eau, l'augmentation des fenêtres publiques donnant accès aux cours d'eau a également été débattu. Finalement, dans un exercice de concertation visant à prendre en compte toutes les préoccupations des intervenants issus de différents milieux, un énoncé ralliant les perceptions de chacun a fait consensus soit l'accessibilité **responsable** aux lacs et cours d'eau.

Les objectifs stratégiques ont ensuite été présentés, peaufinés puis ratifiés au conseil d'administration de l'OBV CARA le 16 février 2021. Les objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques pour le territoire du PDE de la CARA ont été adoptés à l'unanimité.

## SECTION III – Les objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques



Les objectifs stratégiques ont été élaborés selon la méthode S.M.A.R.T. (spécifique, mesurable, atteignable, réalisable et temporellement définis). De plus, ils se devaient d’être cohérents avec les attentes de l’ensemble des acteurs de l’eau, dont les acteurs municipaux.

Les objectifs retenus sont présentés sous forme d’un tableau. Pour chaque libellé on retrouve l’échéancier à respecter, l’indicateur de suivi retenu, l’unité de mesure et la cible.

# 1. Les objectifs concernant les milieux hydriques

<b>1.1. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX</b>		
<b>1.1.1. D'ici 2026, valoriser les activités de conservation et de restauration du caractère naturel des rives des cours d'eau de la Zone GIRE L'Assomption qui favorisent la présence de trois strates de végétation (herbacée, arbustive, arborescente) afin de préserver la qualité de l'eau</b>		
<i>Indicateur</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Cible</i>
Répertorier les initiatives menées par les intervenants du territoire visant la conservation et la restauration du caractère naturel des rives	Nombre d'initiatives répertoriées	Faire un bilan afin de rendre compte des initiatives menées par les différents intervenants sur le territoire
La perturbation des rives et la dégradation des milieux hydriques sont des enjeux importants. À cet égard, l'OBV CARA œuvrera à valoriser la conservation et la restauration du caractère naturel des rives des cours. Un bilan, produit d'ici 5 ans, répertoriera les initiatives menées sur le territoire par les différents intervenants. Il sera donc possible de mettre en valeur l'engagement des intervenants, dont les acteurs municipaux, dans la protection de la biodiversité.		
<b>1.1.2. D'ici 2026, favoriser la préservation des écosystèmes aquatiques présents sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption en assurant un suivi de la qualité de l'eau</b>		
<i>Indicateur</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Cible</i>
Réaliser le suivi du phosphore dans l'eau via le Réseau-rivières et le bilan de performance des stations d'épuration des eaux usées	L'indicateur du risque de contamination de l'eau par le phosphore (Indicateur phosphore)	Réaliser un bilan présentant l'évolution de la qualité de l'eau sur le territoire en se basant sur l'indicateur du risque de contamination de l'eau par le phosphore
La préservation de la biodiversité et la dégradation de la qualité des habitats pour les espèces d'importance sont des enjeux d'importance. À cet égard, une eau de qualité permet d'assurer la préservation des écosystèmes aquatiques. Dans le même ordre d'idée, l'OBV CARA s'engage à réaliser un bilan de la qualité de l'eau se basant sur le phosphore comme indicateur de l'intégrité chimique pour apprécier l'état de la qualité de l'eau. Parmi les paramètres de qualité de l'eau (phosphore, azote, matières en suspension, pesticides, etc.), le phosphore est généralement le facteur limitant, car il engendre une dégradation du milieu aquatique par un apport excessif de substances nutritives, ce qui cause l'eutrophisation.		

## 1.2. OBJECTIF SOCIAL

### 1.2.1 D'ici 2026, favoriser l'accessibilité responsable aux cours d'eau et lacs et ce, dans une optique de gestion durable mettant en valeur les écosystèmes aquatiques comme richesse collective

<i>Indicateurs</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Cibles</i>
Réaliser des activités de sensibilisation (ex: panneaux) portant sur les bonnes pratiques sur les plans d'eau	Nombre d'activités	D'ici 5 ans, réaliser 10 activités de sensibilisation portant sur les bonnes pratiques sur les plans d'eau
Organiser des rencontres avec les différents intervenants du territoire afin de trouver des moyens de favoriser l'accessibilité responsable aux plans d'eau	Nombre de rencontres	Réaliser une rencontre par année avec les différents intervenants du territoire afin de trouver des moyens de favoriser l'accessibilité responsable aux plans d'eau

L'accessibilité aux cours d'eau est un enjeu social important sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption. Tel que soulevé par les administrateurs du conseil d'administration de l'OBV CARA, il existe cependant des nuances à apporter. En effet, favoriser l'accès aux plans d'eau peut sensibiliser à la beauté du patrimoine naturel et à la fragilité des écosystèmes. En revanche, l'achalandage sur les plans d'eau peut nuire à la préservation des écosystèmes dû à l'apport de polluants, l'érosion des berges ou l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Afin de concilier ces différentes visions, un point de convergence a été trouvé soit l'accessibilité responsable. L'OBV CARA sera donc responsable de réaliser, d'ici 5 ans soit en 2026, dix activités de sensibilisation. Les partenaires de l'organisme seront donc sollicités afin de mettre en place des mesures adaptées et efficaces. Dans le même ordre d'idée, des rencontres avec les acteurs du territoire seront organisées afin d'alimenter les discussions et de trouver des moyens de favoriser l'accès responsable aux plans d'eau dans une optique de gestion durable.

## 2. Les objectifs concernant les milieux humides

2.1. OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL		
<b>2.1.1 D'ici 2026, documenter la diversité des types de milieux humides présents dans la Zone GIRE L'Assomption afin de favoriser la préservation d'une multiplicité de fonctions écologiques constituant un capital naturel qui profite à l'ensemble de la population du territoire</b>		
<i>Indicateur</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Cible</i>
Documenter la diversité des milieux humides qui remplissent des fonctions écologiques distinctes	Nombre de milieux humides documentés	Produire un bilan visant à mieux documenter les types de milieux humides présents sur le territoire
<p>Les différents types de MH remplissent des fonctions différentes. Ces processus intrinsèques fournissent des services écosystémiques bénéficiant directement à la population constituant un capital naturel important. Une meilleure connaissance de ces milieux pourrait permettre d'outiller les intervenants afin de les préserver. L'OBV CARA sera responsable d'acquérir, partager et actualiser les connaissances quant à la diversité des milieux humides afin de développer une connaissance fine du territoire. À cet égard, l'organisme produira un bilan d'ici 5 ans.</p>		
2.2. OBJECTIF SOCIAL		
<b>2.1.2 D'ici 2026, améliorer l'intégration, la coordination et la concertation des acteurs du territoire de la Zone GIRE L'Assomption dans les projets de conservation des milieux humides en réalisant des activités de sensibilisation</b>		
<i>Indicateurs</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Cible</i>
Réaliser des activités participatives de sensibilisation afin de favoriser la mobilisation dans les projets de conservation des milieux humides	Nombre d'activités participatives de sensibilisation	D'ici 5 ans, organiser 5 activités de sensibilisation
<p>La coordination des acteurs de l'eau est au cœur des actions des organismes de bassins versants. La réalisation d'activités participatives permettrait, notamment, de favoriser la mobilisation des acteurs de l'eau dans les projets de conservation des milieux humides. L'OBV CARA s'engage donc à organiser ou participer à cinq activités participatives d'ici 2026.</p>		

## CONCLUSION



En 2017, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) a été mandatée, tout comme les autres organismes de bassin versant du Québec, pour élaborer des objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques tel qu'inscrit dans la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*.

Ces objectifs stratégiques se devaient d'être établis en fonction des connaissances disponibles et existantes, de concert avec les acteurs de l'eau concernés par le territoire d'intervention ciblé. La CARA a donc procédé à l'actualisation des connaissances sur les milieux humides et hydriques présents sur le territoire de la Zone GIRE L'Assomption en vue d'en produire une mise à jour.

En juillet 2019, elle convoqua une rencontre exploratoire avec les MRC de son territoire d'intervention pour favoriser la mise en place d'une démarche régionale concertée. Pour la CARA, cette approche s'inscrit tout naturellement dans la poursuite de ses collaborations antérieures avec les MRC de son territoire d'intervention. Notons à titre d'exemple les travaux de réflexion tenus sur l'arrimage du PDE avec le SAD des MRC et pour lesquels une publication conjointe fut produite en mai 2011 (*Le PDE et le SAD... Deux outils stratégiques... Des alliés pour les ressources en eau au Québec!*)

L'élaboration d'objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) en amont des travaux des MRC pour la réalisation du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est une opportunité de plus de favoriser l'arrimage des visions et des actions entre les MRC et OBV du Québec.

La CARA a donc initié une première démarche de concertation régionale à l'échelle de la Zone GIRE L'Assomption afin de documenter les préoccupations, besoins et intérêts des intervenants et ainsi arrimer les objectifs de conservation des MHH de l'OBV aux PRMHH des MRC. Toutefois, le contexte de la pandémie mondiale (COVID-19) a contraint l'organisme de modifier son approche. Ainsi les activités prévues n'ont pas toutes eu lieu et le plan de travail initial a donc été modifié.

C'est avec l'appui d'un outil d'aide à la réflexion développé pour alimenter sa consultation publique des intervenants de son territoire que la CARA a lancé quatre sondages destinés à divers parties prenantes, pour lui permettre de cerner la perception de la communauté à l'égard des milieux humides et hydriques. Au regard de la compilation des différents sondages, le



comité de concertation de la CARA a été en mesure de cibler des enjeux de conservation qui par la suite ont été priorisés et bonifiés par les membres du conseil d'administration de la CARA.

La formulation des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le territoire de la Zone GIRE L'Assomption découle donc d'un processus bien structuré et documenté qui a donné une place d'importance aux intervenants concernés par la conservation des milieux humides et hydriques.

Les objectifs stratégiques de conservation des milieux humides et hydriques pour le territoire du PDE de la CARA ont été adoptés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration pour ensuite être soumis au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), le 15 mars 2021 pour approbation.

Cet addenda intègre des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que toutes autres mises à jour afférentes à la 2<sup>e</sup> génération du plan directeur de l'eau de la CARA approuvé en avril 2016.

